Image not found or type unknown

Réunion de parcelles et servitude

Par **Poupouille0709**, le **23/06/2018** à **20:41**

Bonjour, je suis propriétaire d'une unité foncière composée de deux parcelles cadastrales distinctes. Une des parcelles bénéficie d'une servitude. Est-ce que si je réalise une réunion de parcelle pour obtenir un seul numéro cadastrale, le droit de servitude s'étendra à l'ensemble de mon assiette de terrain?
Merci pour vos reponses

Par **Visiteur**, le **23/06/2018** à **21:24**

Bonsoir,
Uniquement si aucun autre accès n'est possible

Par **Poupouille0709**, le **23/06/2018** à **21:35**

Oui c'est le cas, le seul accès possible est par cette servitude. La réunion de parcelle est-elle nécessaire ou le fait d'avoir deux parcelles contiguës serait suffisant pour construire sur la parcelle non directement concerne par la servitude ?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés